



INSTITUT DE CRIMINOLOGIE



PREPARATION AU CONCOURS OFFICIER DE POLICE

Secrétariat : Christelle DIERCHX
Secrétariat-Accueil : Caroline GOZA

Bureau : A 2-13

☎ : 03. 20. 90. 74. 66 ou 03. 20. 90. 77. 26.

@ : droit-criminologie@univ-lille.fr

Site internet : <https://droit.univ-lille.fr> ⇒ les instituts ⇒ institut de criminologie

• *Institut de Criminologie - Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales - Université de Lille* •
1, Place Déliot – CS 10629 -59024 Lille Cedex – Tél. : 03.20.90.74.66 ou 03.20.90.77.26.
@ : droit-criminologie@univ-lille.fr

Concours externe Officier de police

Admissibilité :

- Une **épreuve de culture générale** consistant en une dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours (durée : quatre heures ; coefficient 4)
- Une épreuve consistant, à partir d'un dossier documentaire à caractère administratif, en la **résolution d'un cas pratique** visant à dégager des propositions et solutions argumentées. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 4)
- Une épreuve de composition en droit et/ou procédure pénale (durée : trois heures ; coefficient 2)
- Une épreuve à option consistant en un **questionnaire à réponses courtes** portant au choix sur : droit administratif général et libertés publiques / mathématiques / informatique / histoire / géographie / économie gestion / sciences et techniques des activités physiques et sportives (durée : deux heures ; coefficient 3)
- **Tests psychotechniques écrits** (durée : deux heures).

Pré-admission :

- Deux épreuves d'exercices physiques composées d'un **parcours d'habileté motrice** et d'un **test d'endurance cardio-respiratoire**. (coefficient 3). **Toute note inférieure à 7/20 à l'une ou l'autre des épreuves est éliminatoire.**

Admission :

- Un **entretien avec le jury** (durée : trente-cinq minutes ; coefficient 8)
- Une **épreuve de mise en situation individuelle** à partir d'un cas pratique tiré au sort pouvant comporter un dossier documentaire professionnel d'une dizaine de pages (durée : trente minutes ; coefficient 5) ;
- Une **épreuve orale obligatoire de langue étrangère** consistant en une conversation (durée : quinze minutes ; coefficient 2). Les langues admises sont **l'allemand, l'anglais, l'espagnol.**

MATIERES DE LA PREPARATION

Condition d'accès :

Etre titulaire d'une BAC + 3 validé (niveau minimum pour présenter le concours)

Organisation des enseignements :

Cours magistraux : 30 h

Travaux dirigés : 70 h

Programme des enseignements :

Droit pénal et procédure pénale (cours 10 h et TD 30 h)

Culture générale (cours 10 h et TD 20 h)

Résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier administratif (cours 10 h et TD 20 h)

► **Il est conseillé de s'inscrire au DU PPC de l'Institut de criminologie en parallèle.**